

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
des relations  
avec les collectivités territoriales

Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière

**Arrêté préfectoral portant publication de la liste des candidats à l'élection des membres de la  
commission de conciliation en matière d'urbanisme**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.132-14 et R.132-10 et suivants ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi solidarité et renouvellement urbains du 19 décembre 2000 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme ;

Vu la circulaire du 10 janvier 1984 relative à l'application des dispositions de l'article L.121-9 du code de l'urbanisme et du décret n°83-810 du 9 septembre 1983 relatif à la commission de conciliation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 août 2020 organisant les modalités de l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

**ARRETE**

**Article 1er** – La liste des candidatures pour le renouvellement des membres de la commission de conciliation en matière d'urbanisme, déclarées conformes et régulièrement enregistrées dans les délais fixés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 août 2020 est établie ainsi qu'il suit :

**Liste « Association des Maires du Nord »**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Monsieur Eddie DEFEVERE Maire de Staple	Monsieur Georges FLAMENGT Maire de Saint-Python
2. Monsieur Nicolas BOUCHE Maire de Lambersart	Monsieur Sébastien BEAUCAMP Adjoint au Maire de Bergues
3. Monsieur Guy MARCHANT Adjoint au Maire de Valenciennes	Monsieur Joël DEVOS Maire de Steenwerck
4. Monsieur Christophe GRAS Adjoint au Maire d'Annoeullin	Monsieur Michel PRETTRE Maire d'Aubencheul-au-Bac
5. Monsieur Laurent MAZOUNI Adjoint au Maire de Dunkerque	Monsieur François-Hubert DESCAMPS Maire de Moncheaux
6. Monsieur Fabrice LAMIAUX Maire de Holque	Monsieur Jean-Marie ALLAIN Maire de Marpent

**Article 2** - Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures du Nord.

**Article 3** -Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 16 SEP. 2020  
Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

  
Simon FETET